



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 59787

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la réforme du dispositif de renseignement de la douane. Le projet de la direction générale des douanes est de supprimer la totalité des brigades régionales de recherche en effectuant un rééquilibrage avec le réseau des recherches de la direction nationale. Après ventilation des postes ainsi libérés sur les structures existantes, le système envisagé aboutirait à un affaiblissement du réseau de recherche et de renseignement douanier, certaines régions du centre du pays en étant même totalement dépourvues. Pourtant, le réseau de douane française a fait preuve de son efficacité, comme le soulignent divers rapports et bilans d'activité de la douane et la réduction des effectifs présente un risque certain pour l'ordre public. Le dispositif actuel s'appuie sur les deux réseaux que constituent la direction nationale et les brigades régionales de recherche avec un maillage territorial étroit qui favorise largement la collecte active de renseignements. Les trafics ne cessent de se développer sur notre territoire : la hausse du prix du tabac induit une multiplication des fraudes et les saisies pour trafic d'armes ont été multipliées par quatre entre 2002 et 2003. Les saisies de drogues dans le même temps ont augmenté de 50 % et dans ce domaine, les brigades régionales de recherche réalisent chaque année près de 80 % du nombre total des saisies. Le dispositif qui va se mettre en place provoque la plus vive inquiétude parmi les agents douaniers, dans la mesure où un tissu dense de renseignements est la condition d'une lutte efficace contre les trafics en tous genres. Il demande donc au Gouvernement de lui préciser ses intentions sur ce projet qui touche la sécurité même de notre territoire.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects a engagé une réflexion d'ensemble portant sur son dispositif de renseignement et de lutte contre la fraude. La réforme envisagée porte en particulier sur les modes de collecte et de traitement du renseignement. Dans ce cadre, la mission des services de recherche n'est nullement remise en cause mais les impératifs opérationnels conduisent par contre à revoir l'organisation actuelle de l'ensemble de la filière. Les dispositions législatives en matière de lutte contre la criminalité organisée et de fonctionnement de la justice, avec la Loi Perben II, prévoient notamment la mise en oeuvre de techniques nouvelles d'investigation qui nécessitent une organisation adaptée. Ainsi, une direction nationale dédiée spécialement à ce secteur devrait être créée : la direction des opérations douanières (DOD). Dans le schéma envisagé, le choix a été privilégié de mettre en place des unités de tailles plus importantes qu'actuellement et dotées d'équipements plus modernes. Un maillage géographique équilibré a été proposé afin que le réseau des services de recherche, sans être affaibli, soit adapté aux nouveaux enjeux. La nouvelle direction des opérations douanières verrait, dans ce cadre, ses effectifs implantés sur l'ensemble du territoire portés à 387 agents, soit une augmentation de 94 emplois par rapport à l'actuel réseau des services de recherche. Par ailleurs, ce dispositif serait complété par la création, au sein de chaque direction régionale, d'une cellule de pilotage des contrôles et de la lutte contre la fraude. Cette cellule serait chargée de renforcer le réseau existant au plan régional afin d'améliorer la coordination et le ciblage des interventions des brigades de surveillance. S'agissant des personnels, l'ensemble de la réforme s'effectuera à effectifs constants et les agents

bénéficieront de priorités pour rejoindre les postes offerts dans les nouvelles structures. Ceux qui seraient amenés à devoir changer de résidence bénéficieront des mesures sociales d'accompagnement habituellement prévues lors des restructurations. Cette réforme, qui vise à adapter le nouveau dispositif douanier aux enjeux actuels, a pour ambition de conforter l'action de la douane dans sa mission fondamentale de lutte contre la grande fraude et la criminalité organisée.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59787

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2305

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5039